

RAPPORT  
ANNUEL  
2015



**PROMUTUEL**  
ASSURANCE  

---

DE L'ESTUAIRE

# L'AVENIR, MAINTENANT

**Le paysage de l'industrie de l'assurance poursuit sa mutation rapide et constante: consolidation, perturbations climatiques, technologiques, démographiques... Les dernières années ont prouvé que cette tendance est là pour rester. Chose certaine, Promutuel Assurance est plus que jamais déterminée à transformer ces enjeux de taille en occasions de croissance.**

## S'ADAPTER POUR DURER

Agilité, innovation et concertation sont, à n'en pas douter, les clés de la pérennité dans le marché de l'assurance. Pour demeurer compétitifs, nous devons non seulement suivre le rythme des consommateurs et des nouvelles technologies, mais également développer en parallèle une vision commune pour nous guider dans nos décisions d'affaires.

À cet égard, l'esprit de coopération qui caractérise le mouvement mutualiste s'avère un avantage pour Promutuel Assurance. En 2015, votre Société mutuelle a travaillé en étroite collaboration avec les autres entités du Groupe Promutuel pour déterminer nos objectifs stratégiques et construire ainsi une vision d'avenir claire et ambitieuse.

Alors que la consolidation continue de marquer fortement notre industrie, nous avons assisté, au cours de la dernière année, au regroupement de grands joueurs, qui décident d'unir leurs forces et de concentrer leurs moyens pour, entre autres, développer de nouveaux créneaux. Ce phénomène illustre bien l'importance de la capacité d'adaptation.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous sommes animés d'une détermination peu commune, laquelle nous permettra de nous adapter pour durer, et ce, dans le meilleur intérêt de nos assurés.

Nos réflexions et nos nombreuses réalisations des dernières années ont insufflé un élan et un dynamisme extraordinaires à notre organisation, ce qui nous permet de voir l'avenir et de nous y projeter avec beaucoup d'enthousiasme et d'optimisme.

## LE GRAND VIRAGE NUMÉRIQUE

À l'ère numérique qui bouleverse les modes de distribution, les assureurs doivent changer leurs pratiques et modifier leur offre rapidement. L'année 2015 marque d'ailleurs un grand virage pour Promutuel Assurance, qui prend de plus en plus de place sur les médias sociaux et le Web.

À la fin de 2014, nous avons devancé la concurrence en devenant le premier assureur au Québec à offrir la soumission en ligne combinée auto et habitation. Signe d'une entreprise innovante, nous avons su adapter notre offre pour que les consommateurs puissent magasiner leurs assurances de façon plus simple et plus rapide.

## DU JAUNE, PARTOUT!

En plus de ces gestes qui nous permettent d'augmenter notre notoriété, Promutuel Assurance a multiplié ses apparitions, partout au Québec et dans la région, sous différentes formes, qui avaient toutes en commun de mettre notre jaune à l'honneur.

«Avez-vous votre police jaune?» est une question qui a été posée souvent en 2015 à de nombreux clients potentiels et, dans les communautés, nos employés ont participé à différents événements pour faire rayonner notre jaune chaleureux et moderne.

Cette présence est une belle façon de nous faire remarquer, tout en faisant vivre les valeurs de solidarité et de proximité qui continuent de nous définir. Ces initiatives nous permettent d'aller à votre rencontre, dans votre quotidien, et de diversifier les manières d'être à l'écoute de vos besoins.

## LA CROISSANCE TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS

Tous ces efforts que nous déployons visent à vous offrir un service hors pair et à être à la hauteur de vos attentes. C'est ce qui guide et motive nos employés dans leurs actions au quotidien. Nous sommes donc heureux de vous annoncer que, pour 2015, nous affichons une bonne croissance. Au terme de l'année qui vient de s'écouler, notre volume-primes se chiffre à 59 338 000\$, ce qui représente une hausse de 3% par rapport à 2014.

*Tous ces efforts  
que nous déployons  
visent à vous offrir  
un service hors pair  
et à être à la hauteur  
de vos attentes.*

Nous sommes fiers de ces résultats encourageants, qui témoignent de l'énergie que consacre notre équipe à assurer le succès de votre Société mutuelle et à placer vos besoins au cœur de toutes nos décisions.

En 2015, un total de 45 080 000\$ a rapidement été versé en indemnités à nos membres-assurés victimes d'un sinistre. Il s'agit d'une hausse de 11% comparativement à 2014.

Sur le plan de la sinistralité, la dernière année a notamment été marquée par un hiver aux froids intenses et prolongés. Ces conditions météorologiques ont entraîné des chaussées glissantes et, par conséquent, un plus grand nombre de réclamations automobiles. D'autres phénomènes climatiques, comme la tempête de grêle qui s'est abattue sur Gaspé le 28 juillet 2015, ont aussi causé des dommages importants et ont conduit à une perte d'assurance de 5 023 000\$. Toutefois, les revenus de placement nous ont permis de diminuer cette perte et de terminer l'année avec un déficit de 4 234 000\$. Enfin, au terme de 2015, notre avoir des membres s'élève à 27 926 000\$.

À la suite des dégâts causés par la tempête de grêle, nous tenons à rappeler que nous avons pris des mesures exceptionnelles afin de gérer la situation le plus efficacement possible. En effet, un centre d'estimation des dommages a été ouvert sur place et a permis d'accélérer le traitement des demandes de nos membres-assurés victimes de ce sinistre.

## DES PROJETS QUI AMÉLIORENT NOTRE EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Pour demeurer concurrentiels, nous nous devons d'investir dans des projets qui permettent d'améliorer notre efficacité opérationnelle. Il s'agit d'ailleurs d'un enjeu crucial que doivent relever toutes les organisations.

En 2015, un exemple d'envergure illustre les gains importants que nous pouvons réaliser à cet égard. Votre Société mutuelle, ainsi que l'ensemble du Groupe, a lancé un nouvel outil de gestion des polices en assurance des entreprises et agricole. Fruit d'un travail d'équipe de plusieurs mois, ce système automatisé avec tarification intégrée assure une efficacité accrue et une meilleure expérience client.

L'année 2015 a été fertile en projets riches et porteurs, lesquels nous incitent à redoubler d'ardeur pour bâtir dès maintenant, avec confiance, un futur lumineux pour notre organisation.

## UN ENGAGEMENT QUI NE SE DÉMENT PAS

Encore cette année, votre Société mutuelle, fidèle à ses valeurs, a été présente dans les communautés et s'est impliquée dans plusieurs causes importantes. À titre d'exemples, voici quelques organismes que nous avons appuyés en 2015: la Société Parkinson du Bas-Saint-Laurent, la Fondation Action-Santé de La Matapédia, la Fondation du Centre hospitalier de la Baie-des-Chaleurs, la Fondation du Centre hospitalier régional de Rimouski, la Fondation de la Santé du Témiscouata, La Ressource d'aide aux personnes handicapées du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Opération Enfant Soleil, la Société canadienne du cancer et Centraide.

Nous remercions les dirigeants et les employés de leur excellent travail et de leur implication. C'est grâce à eux, à leur talent et à leur dynamisme, que nous pouvons continuer de croître et de jouer notre rôle dans le développement social et économique de la région.

Et un immense merci à vous, chers membres-assurés, de votre confiance. Sachez que vous avez été au centre de toutes nos préoccupations dans la dernière année et que nos efforts iront constamment en ce sens. Notre objectif premier sera toujours de vous offrir la meilleure expérience client possible, en tout temps et en tous lieux.



LE PRÉSIDENT,

**ANDRÉ  
HABEL**

A handwritten signature in black ink that reads "André Habel".

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

**BRUNO  
LECLERC**

A handwritten signature in black ink that reads "Bruno Leclerc".

FAITS  
SAILLANTS  
2015



**43 798**

personnes assurées

---



**59 338 000\$**

en primes souscrites

---



**45 080 000\$**

versés en indemnités

---



**27 926 000\$**

en avoir des membres

---



2015

RAPPORT ANNUEL

## **Gouvernance POUR LE RESPECT DE NOS VALEURS MUTUALISTES**

Le Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe nécessairement par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. De ce fait, tout est mis en œuvre pour nous assurer d'une structure et d'un encadrement rigoureux permettant d'en établir les principes et d'en assurer le maintien.

En nous appropriant les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de conformité réglementaire et de gestion des risques, nous garantissons à nos assurés une gestion saine, prudente et performante de nos activités. Pour ce faire, nous nous sommes dotés de normes de gouvernance faisant état des politiques et processus établis, lesquels régissent nos façons de faire et nos façons d'être.

### **RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS**

Nos administrateurs et nos dirigeants doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir les rôles, les responsabilités et les devoirs qui leur sont dévolus.

### **GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE**

La gestion du risque fait partie intégrante de notre culture d'entreprise. Il s'agit d'un mode de gestion continu, proactif et dynamique qui nous permet d'évaluer efficacement les risques et de mettre en place des plans d'action pour les réduire.

### **CONTRÔLES INTERNES, SUPERVISION INDÉPENDANTE ET VÉRIFICATION DES ACTIVITÉS**

Nos contrôles internes sont efficaces et efficients. Ils sont notamment basés sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment le vérificateur externe.

Enfin, un comité de vérification est formé au sein du conseil d'administration pour s'assurer de la fiabilité et de la présentation adéquate des données financières et non financières.

### **ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE**

Sous la responsabilité du comité de déontologie formé au sein du conseil d'administration, la Société mutuelle doit appliquer un code d'éthique et de déontologie. Ce dernier couvre notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts.

### **ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE LA GOUVERNANCE**

Afin de maintenir une gouvernance répondant aux réalités du marché dans lequel nous évoluons, nous procédons à la mise à jour périodique de notre Programme de gouvernance selon les recommandations du comité de gouvernance du Groupe Promutuel.



---

## Sommaire

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Certificat de l'actuaire	4
États financiers	
Résultat et résultat étendu	5
Variations des capitaux propres	6
Flux de trésorerie	7
Bilans	8
Notes afférentes aux états financiers	10
Glossaire de termes financiers	39

## Administrateurs

Les 43 798 membres-assurés de la Société mutuelle sont représentés au conseil d'administration par :

André Habel, président	Rimouski
Ghyslain Landry**, vice-président et président du comité de vérification	Carleton-sur-Mer
Jean-Guy Caron*, président du comité de placement	Rimouski
Jacques Côté°	Sayabec
Claude Deschamps**	Saint-Eusèbe
Marcel Jean°	Saint-Simon
Gratien Lavoie°, président du comité de déontologie	Saint-Ulric
René LeBlanc*	Saint-Alexis
Hélène Michaud**	Carleton-sur-Mer
Andrée Rioux*	Amqui

- \* membre du comité de placement
- \*\* membre du comité de vérification
- ° membre du comité de déontologie

# Rapport de la direction

---

La direction de la société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière.

La société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la société.

Le comité de vérification est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

L'auditeur est nommé en vertu de la Loi sur les assurances. Il a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers de la société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la société. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations de la société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la société au 31 décembre 2015 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

Le directeur général,



Bruno Leclerc

Rimouski, le 15 février 2016

# Rapport de l'auditeur indépendant

## Aux membres de Promutuel de L'Estuaire, société mutuelle d'assurance générale

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Promutuel de L'Estuaire, société mutuelle d'assurance générale, qui comprennent les bilans au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, les états du résultat et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Promutuel de L'Estuaire, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, conformément aux Normes internationales d'information financière.

La vice-présidence – Vérification,



Normand Morin, CPA Auditeur, CA, FPAA  
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale  
2000, boulevard Lebourgneuf  
Québec (Québec) G2K 0B6

Québec, le 15 février 2016

# Certificat de l'actuaire

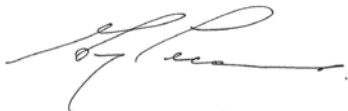
---

## Aux membres de Promutuel de L'Estuaire, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan de Promutuel de L'Estuaire, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2015 et sa variation dans l'état du résultat pour l'année terminée à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Guy Lecours, FICA  
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

Québec, le 15 février 2016

# États du résultat et résultat étendu

## Exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

RÉSULTAT	2015	2014
REVENUS		
Primes souscrites	59 338 \$	57 673 \$
Diminution (augmentation) des primes brutes non gagnées	(906)	(1 641)
Primes brutes gagnées	58 432	56 032
Cession au réassureur	9 977	9 519
Primes nettes gagnées	48 455	46 513
COÛT DES SINISTRES		
Indemnités et frais inhérents	45 080	40 464
Recouvrement du réassureur	7 993	6 024
Sinistres nets	37 087	34 440
FRAIS		
Opérations	16 362	16 004
Taxes sur primes	1 988	1 814
Revenus de commissions de réassurance	(1 821)	(1 803)
Autres revenus reliés aux frais d'opérations	(138)	(149)
Total des frais nets	16 391	15 866
RÉSULTAT D'ASSURANCE	(5 023)	(3 793)
Revenus de placement (Note 5)	1 228	2 269
Intérêts revenus (dépendances) sur financement des régimes de retraite	(31)	19
Autres revenus (Note 6)	22	128
Autres frais (Note 7)	(1 918)	(2 298)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	(5 722)	(3 675)
Impôts sur le résultat (Note 9)	(1 488)	(929)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(4 234) \$</b>	<b>(2 746) \$</b>
<b>RÉSULTAT ÉTENDU</b>		
RÉSULTAT NET	(4 234) \$	(2 746) \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net:		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nets des impôts	(674)	719
Reclassement dans le résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisé(s)es sur les actifs disponibles à la vente, nettes des impôts		(611)
	(674)	108
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net:		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets des impôts	(589)	(781)
Total des autres éléments du résultat étendu	(1 263)	(673)
<b>RÉSULTAT ÉTENDU</b>	<b>(5 497) \$</b>	<b>(3 419) \$</b>

# États des variations des capitaux propres

Exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 décembre 2015

	Surplus d'apport	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu		Total
			Gains (pertes) sur les actifs disponibles à la vente	Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	23 272 \$	10 479 \$	1 101 \$	(1 429) \$	33 423 \$
Résultat étendu		(4 234)	(674)	(589)	(5 497)
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>23 272 \$</b>	<b>6 245 \$</b>	<b>427 \$</b>	<b>(2 018) \$</b>	<b>27 926 \$</b>

31 décembre 2014

	Surplus d'apport	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu		Total
			Gains (pertes) sur les actifs disponibles à la vente	Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2013	23 272 \$	13 225 \$	993 \$	(648) \$	36 842 \$
Résultat étendu		(2 746)	108	(781)	(3 419)
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>23 272 \$</b>	<b>10 479 \$</b>	<b>1 101 \$</b>	<b>(1 429) \$</b>	<b>33 423 \$</b>

# États des flux de trésorerie

## Exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	2015	2014
<b>OPÉRATIONS</b>		
Résultat net	(4 234) \$	(2 746) \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	365	333
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 909	1 927
Pertes (gains) sur placements		(836)
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	4	34
Frais relatifs aux régimes de retraite	677	465
Impôts différés	(1 736)	(393)
Revenus capitalisés sur placement	(1 008)	(1 119)
	<b>(4 023)</b>	<b>(2 335)</b>
Frais de gestion des régimes de retraite dans les autres éléments du résultat étendu		(11)
Impôts exigibles sur les autres éléments du résultat étendu	248	(35)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels		
Débiteurs opérationnels	(556)	(1 867)
Actifs d'impôts exigibles à recevoir	409	60
Autres éléments d'actif, sauf l'actif au titre des régimes de retraite	(367)	556
Provisions	4 876	4 074
Créditeurs opérationnels	490	(373)
Passifs d'impôts exigibles à payer	174	370
Cotisations aux régimes de retraite	(492)	(694)
	<b>759</b>	<b>(255)</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions		
Placements	(607)	(2 805)
Immobilisations corporelles	(444)	(1 430)
Immobilisations incorporelles		(85)
Dispositions		
Placements	1 100	5 390
Immobilisations corporelles	1	
	<b>50</b>	<b>1 070</b>
<b>FINANCEMENT</b>		
Emprunt	45	
Remboursement de l'emprunt	(6)	
Remboursement de parts sociales	(38)	(28)
	<b>1</b>	<b>(28)</b>
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	810	787
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (Note 11)	3 730	2 943
<b>TRÉSorerie ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSorerie À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 11)</b>	<b>4 540 \$</b>	<b>3 730 \$</b>

# Bilans

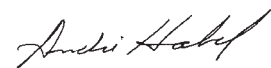
## Aux 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

<b>ACTIFS</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>4 540 \$</b>	3 730 \$
Placements (Note 12)	<b>37 108</b>	37 515
	<b>41 648</b>	41 245
<b>PRIMES À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS</b>		
Revenus courus sur placements	<b>68</b>	67
Primes à recevoir (Note 14)	<b>22 260</b>	21 148
Assureur	<b>11</b>	107
Réassureur	<b>644</b>	1 001
Autres débiteurs	<b>160</b>	264
	<b>23 143</b>	22 587
<b>ACTIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES</b>	<b>805</b>	1 214
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF</b>		
Part du réassureur dans les provisions pour :		
Sinistres en voie de règlement (Note 18)	<b>4 196</b>	3 954
Primes non gagnées (Note 19)	<b>3 787</b>	3 575
Frais reportés (Note 15)	<b>2 811</b>	2 859
Autres		39
	<b>10 794</b>	10 427
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS (Note 9)</b>	<b>1 368</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 16)</b>	<b>6 720</b>	6 646
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 17)</b>	<b>2 904</b>	4 813
	<b>87 382 \$</b>	86 932 \$

## Engagements (Note 27)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



André Habel, président



Ghyslain Landry, vice-président et président du comité de vérification



# Bilans

## Aux 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

<b>PASSIFS</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Sinistres en voie de règlement (Note 18)	<b>22 352 \$</b>	18 444 \$
Primes non gagnées (Note 19)	<b>30 062</b>	29 156
Commissions de réassurance non gagnées (Note 20)	<b>1 062</b>	1 000
	<b>53 476</b>	48 600
<b>CRÉDITEURS</b>		
Réassureur	<b>142</b>	139
Fournisseurs et autres frais courus (Note 21)	<b>3 516</b>	3 029
	<b>3 658</b>	3 168
<b>PASSIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES</b>	<b>562</b>	388
<b>PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE (Note 8)</b>	<b>1 663</b>	672
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS (Note 9)</b>		585
<b>EMPRUNT (Note 22)</b>	<b>39</b>	
<b>PARTS SOCIALES (Note 23)</b>	<b>58</b>	96
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Surplus d'apport	<b>23 272</b>	23 272
Excédents non répartis	<b>6 245</b>	10 479
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 25)	<b>(1 591)</b>	(328)
	<b>27 926</b>	33 423
	<b>87 382 \$</b>	86 932 \$

# Notes afférentes aux états financiers

## Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société, constituée en vertu de la Loi sur les assurances du Québec, pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège est situé au 149, rue Saint-Germain Est, Rimouski, (Québec), G5L 1A9, Canada.

### 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les conventions comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers de la société sont présentés en dollars canadiens. Le dollar canadien est la devise fonctionnelle et de présentation de la société. Les informations financières sont arrondies au millier de dollars près, à moins d'indication contraire. Les états financiers sont préparés selon le coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à la juste valeur ou en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent:

- Actifs financiers disponibles à la vente
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- Part du réassureur dans la provision des sinistres en voie de règlement
- Provision des sinistres en voie de règlement

Le bilan est présenté sur une base non ordonnée. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes correspondantes.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 15 février 2016.

#### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers implique que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses importantes concernant l'évaluation des sinistres en voie de règlement sont présentées à la note 18, celles concernant les actifs et passifs au titre des régimes de retraite à la note 8.

Les états financiers requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation des pertes objectives.

#### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La société classe ses instruments financiers par catégorie en fonction de leur nature, de leur caractéristique et de leur utilisation par la société au moment de la comptabilisation initiale. À la constatation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement:

<b>Actifs et passifs financiers</b>	<b>Classement et désignation</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Dépôts à terme	Détenus jusqu'à échéance
Billets et prêts	Prêts et créances
Obligations	Disponibles à la vente
Fonds de placement	Disponibles à la vente
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie	Disponibles à la vente
Promutuel Société de portefeuille inc.	Disponibles à la vente
Primes à recevoir et autres débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs, emprunts et parts sociales	Autres passifs financiers

# Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat sont inscrits dans les revenus de placement au résultat. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans la valeur comptable à la comptabilisation initiale. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

À l'acquisition, la société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes :

### a) Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan, et toute variation de la juste valeur ainsi que tous les gains et pertes réalisés lors de la cession sont constatés au résultat net au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

### b) Actifs détenus jusqu'à leur échéance et prêts et créances

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les gains et pertes à la cession sont comptabilisés au résultat.

À chaque date des états financiers, la société considère comme une indication de dépréciation les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation, une provision pour perte est constituée afin d'ajuster la valeur comptable. Cette provision est reconnue immédiatement au résultat net.

### c) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à la décomptabilisation ou jusqu'à ce que les actifs subissent une perte de valeur. À ce moment, les gains ou pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le résultat.

Une perte de valeur est considérée lorsqu'il y a une diminution de la juste valeur et qu'il existe une indication objective d'une dépréciation prolongée de cet actif. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition amorti et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur déjà comptabilisée.

Lorsque la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat net de la perte de valeur, cette dernière est reprise et est comptabilisée au résultat jusqu'au montant maximum de la perte comptabilisée antérieurement. Toutefois, les pertes de valeur comptabilisées au résultat pour un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises au résultat, mais sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

Les intérêts sur les instruments d'emprunt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés au résultat dès qu'est établi le droit de la société à en recevoir le paiement. Les gains ou pertes de change sur les actifs financiers classés dans les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

La société classe dans les actifs disponibles à la vente les instruments de capitaux propres qui ne disposent pas d'un cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. S'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour des actifs similaires.

### d) Autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat. S'il y a une décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat.

# Notes afférentes aux états financiers

## Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE) RÉASSURANCE ET PART DU RÉASSUREUR DANS LES PROVISIONS

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance cédée signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à son réassureur. Elle présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers les titulaires de police.

#### a) Part du réassureur dans les sinistres en voie de règlement

Les montants de réassurance que la société prévoit recouvrer à l'égard des sinistres impayés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer le passif afférent.

#### b) Part du réassureur dans les primes non gagnées

La part du réassureur dans les primes non gagnées est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer le passif lié aux primes non gagnées.

### FRAIS REPORTÉS

Les frais reportés englobent les commissions des agents, la taxe sur primes et les autres charges directement associées à l'acquisition de primes. Ces coûts sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont jugés récupérables, après avoir tenu compte des sinistres et des frais inhérents ainsi que des revenus de placement prévus. Ils sont amortis en fonction de la comptabilisation des primes au résultat.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogènes, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. Les méthodes et taux d'amortissement sont:

Catégorie	Mode	Taux ou durée
Bâtisse	Dégressif	4%, 8% et 10%
Mobilier-équipement	Dégressif	20%
Matériel informatique	Dégressif	30%
Automobiles	Dégressif	30%
Automobiles louées en vertu d'un contrat de location-financement	Dégressif	30%

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais dans l'état des résultats.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée d'utilité selon les méthodes et taux suivants :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Dégressif	33%
Clientèle	Linéaire	3 et 5 ans

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais d'opération dans l'état des résultats. L'amortissement de la clientèle est présenté dans les autres frais.

# Notes afférentes aux états financiers

## Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

#### PROVISIONS

##### a) Sinistres en voie de règlement

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, la matérialisation des sinistres déclarés et pour les sinistres subis mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. La provision est établie selon la méthode canadienne, laquelle est conforme à la pratique établie par l'Institut canadien des actuaires (ICA). Comme requis par les normes de l'Institut canadien des actuaires et les exigences réglementaires, la provision pour les sinistres en voie de règlement est présentée en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent avec une marge pour écart défavorable. Les estimations nécessaires sont revues périodiquement et les modifications qui peuvent y être apportées sont reflétées dans les résultats de l'exercice. Les récupérations et recouvrements par subrogation sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils se réalisent.

##### b) Primes non gagnées

Les primes sont comptabilisées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. Les primes non gagnées représentent la proportion non écoulée des contrats en fin d'exercice.

##### c) Commissions de réassurance non gagnées

Les commissions de réassurance non gagnées sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

#### INSUFFISANCE DE PRIMES

À chaque date d'états financiers, la société évalue la suffisance de sa provision pour primes non gagnées pour couvrir les frais futurs associés aux contrats en vigueur. Une évaluation est effectuée pour estimer les coûts futurs de sinistres et les frais connexes nets du revenu de placement généré. Toute insuffisance de la provision est inscrite en diminution des frais reportés. Si les frais reportés sont insuffisants, l'excédent est constaté au résultat, et une provision est inscrite au passif.

#### AUTRES PROVISIONS

La société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable et que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

#### IMPÔTS

La société comptabilise les impôts sur le résultat étendu suivant la méthode axée sur le bilan. La provision pour impôts sur le résultat étendu comporte deux composantes : les impôts exigibles et les impôts différés. Les impôts exigibles sont composés des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. Les impôts différés, calculés sur une base non actualisée, découlent des changements durant l'année des écarts temporels cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôts différés est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur les impôts différés d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt relié aux autres éléments du résultat étendu, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

# Notes afférentes aux états financiers

## Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE) IMPÔTS (SUITE)

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

#### PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

#### CAPITAUX PROPRES

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente et du cumul des gains et pertes actuariel(le)s sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

#### PRIMES ET CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats sont classés à titre de contrat d'assurance lorsque ceux-ci comprennent au minimum un risque d'assurance significatif. La société détermine le risque significatif à la suite de l'analyse des caractéristiques des contrats types. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme des contrats d'investissement.

Tous les contrats émis par la société répondent à la définition de contrat d'assurance. Les revenus de primes des contrats d'assurance et des contrats acceptés en réassurance sont comptabilisés lorsque les primes deviennent exigibles. Les primes sont réparties aux résultats au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. La portion des revenus de primes correspondant à la proportion non écoulee des contrats en fin d'exercice est incluse dans les primes non gagnées au passif.

#### GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Lorsque certains propriétaires d'automobile ne sont pas en mesure de souscrire une assurance sur le marché de l'assurance volontaire, ils sont assurés par l'intermédiaire du Groupement des assureurs automobiles (GAA). De plus, les assureurs peuvent choisir de céder certains risques au Plan de Répartition des Risques (PRR), lequel est géré par le GAA. Les risques liés aux contrats d'assurance du GAA et aux contrats cédés par les assureurs au PRR sont partagés entre les assureurs de dommages en fonction de la part de marché qu'ils occupent et du volume cédé au PRR. La société applique à ces contrats d'assurance les mêmes conventions comptables qu'elle applique aux contrats d'assurance établis directement pour ses titulaires de contrats.

#### AVANTAGES DU PERSONNEL

##### Avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

# Notes afférentes aux états financiers

**Exercice terminé le 31 décembre 2015**

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

### AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

#### Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du groupe. Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraites établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revus chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les intérêts sur financement.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

### CONTRAT DE LOCATION

Les contrats visant la location de biens qui n'ont pas pour effet d'exposer la société à la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués sont comptabilisés en charge selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location et présentés dans les frais d'opérations.

### ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des cours acheteurs provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est établie à partir des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché. La note 32 explique en détail ces bases de calcul.

### OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers.

# Notes afférentes aux états financiers

## Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 3 MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES À VENIR

L'IASB a publié de nouvelles normes dont l'application sera obligatoire dans les prochains exercices. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur les états financiers de la société, de sorte qu'elles ne sont pas abordées. Voici les principales normes émises, mais non encore en vigueur, qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers :

#### IFRS 15 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS

En mai 2014, l'IASB a publié la norme intitulée IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients », qui remplace les normes IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». Cette nouvelle norme précise la manière de reconnaître les produits et le moment auquel ceux-ci doivent être reconnus selon un modèle unique en 5 étapes, ainsi que des requis additionnels de divulgation. En juillet 2015, l'IASB a annoncé la modification de la date d'application de cette nouvelle norme aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'adoption anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'utiliser de façon anticipée.

#### IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de la norme IFRS 9 intitulée « Instruments financiers » en ce qui a trait au classement, à la comptabilisation, à l'évaluation et à la dépréciation des actifs et passifs financiers. Cette version définitive de l'IFRS 9 met un point final à ce projet visant le remplacement des dispositions de la norme IAS 39, « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et remplace toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. La norme exige que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs. La norme contient également des modifications concernant la comptabilisation des passifs financiers, de la reconnaissance des pertes de crédit attendues ainsi que de la comptabilité de couverture. Les dispositions de la nouvelle norme s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et doit être appliquée rétrospectivement, à certaines exceptions près. L'adoption anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

#### IAS 1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le 18 décembre 2014, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». Cet amendement apporte des précisions sur les requis de divulgation et de présentation ainsi que sur l'exercice du jugement quant à la pertinence de l'information divulguée. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'adoption anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué les impacts de cet amendement sur ses états financiers.

#### IFRS 16 CONTRATS DE LOCATION

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme intitulée IFRS 16 « Contrats de location ». Cette nouvelle norme permet la comptabilisation, par le preneur, de la plupart des contrats de location au bilan selon un modèle unique. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même. Les dispositions de la nouvelle norme s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'adoption anticipée est permise uniquement pour les entités qui appliquent également IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». La société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'utiliser de façon anticipée.



# Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 4 TOTAL DES REVENUS

	2015	2014
Primes nettes gagnées	48 455 \$	46 513 \$
Revenus de commissions de réassurance	1 821	1 803
Autres revenus reliés aux frais d'opérations	138	149
Revenus de placement	1 228	2 269
Autres revenus	22	128
<b>Total des revenus</b>	<b>51 664 \$</b>	<b>50 862 \$</b>

## 5 REVENUS DE PLACEMENT

Exercice terminé le 31 décembre 2015

	À la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	51 \$	31 \$	602 \$	71 \$	755 \$
Revenus de financement de primes				51	51
<b>Total des revenus d'intérêts</b>	<b>51</b>	<b>31</b>	<b>602</b>	<b>122</b>	<b>806</b>
Dividendes			408		408
Autres revenus attribués			123		123
Honoraires			(7)		(7)
Frais de placement			(102)		(102)
	51 \$	31 \$	1 024 \$	122 \$	1 228 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	À la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	38 \$	57 \$	597 \$	79 \$	771 \$
Revenus de financement de primes				47	47
<b>Total des revenus d'intérêts</b>	<b>38</b>	<b>57</b>	<b>597</b>	<b>126</b>	<b>818</b>
Dividendes			362		362
Autres revenus attribués	8		329		337
Honoraires			(5)		(5)
Frais de placement			(79)		(79)
<b>Total des revenus nets de placement</b>	<b>46</b>	<b>57</b>	<b>1 204</b>	<b>126</b>	<b>1 433</b>
Gains (pertes) sur disposition de placement			836		836
	46 \$	57 \$	2 040 \$	126 \$	2 269 \$

## 6 AUTRES REVENUS

	2015	2014
Revenus de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché	5 \$	17 \$
Participation du réassureur « premier soutien »	1	49
Participation bénéficiaire « premier soutien »	11	55
Autres	5	7
	<b>22 \$</b>	<b>128 \$</b>

# Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 7 AUTRES FRAIS

	2015	2014
Amortissement de clientèle	1 840 \$	1 841 \$
Frais du programme « premier soutien »	78	457
	<b>1 918 \$</b>	<b>2 298 \$</b>

## 8 RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés et la société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du groupe. Les régimes mis en place par la mutuelle sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentant des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont chargés de l'administration du régime et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes; auparavant, ces frais étaient payables par les employeurs.

En 2015, une entente a été conclue entre les gestionnaires des régimes de retraite et une compagnie d'assurance pour procéder au transfert des prestations liées aux services rendus par des retraités des régimes. La somme transférée, pour l'ensemble du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du groupe, totalise 68 300 \$ à titre d'actifs à la compagnie d'assurance pour la cession d'une partie des prestations des retraités. Cependant, ces transactions ne constituent pas une liquidation car les régimes de retraite conservent une obligation juridique envers les retraités.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la nouvelle Loi sur les régimes complémentaires de retraite en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les employeurs doivent effacer tout déficit des régimes dans une période maximum de 15 ans.

La société évalue ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à partir de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2014. La prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2015.

# Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 8 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

La charge des régimes de retraite est la suivante :

	2015	2014
<b>Au résultat</b>		
Coût des services courants (employeur)	639 \$	467 \$
Coût des services passés (employeur)	8	17
Frais d'administration des régimes	81	133
Intérêt net sur financement des régimes	30	(19)
<b>Charges au résultat</b>	<b>758</b>	<b>598</b>

### Aux autres éléments du résultat étendu

Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes	(365)	(1 692)
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses		
- démographiques	359	(118)
- financières	(190)	2 830
- autres	81	38
Pertes (gains) sur la cession de prestations à une compagnie d'assurance	921	
Frais de gestion des actifs des régimes		11
<b>Charges (économies) aux autres éléments du résultat étendu</b>	<b>806</b>	<b>1 069</b>

<b>Charges (économies) de l'exercice au résultat étendu</b>	<b>1 564 \$</b>	<b>1 667 \$</b>
---	-----------------	-----------------

### Rapprochement de la capitalisation des régimes

#### Actif des régimes

Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	20 402 \$	17 448 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	1 193	2 561
Cotisations de l'employeur	492	694
Cotisations salariales	411	391
Prestations versées et règlements	(453)	(724)
Transfert de régimes	(65)	32
Versements sur la cession de prestations à une compagnie d'assurance	(921)	
<b>Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice</b>	<b>21 059 \$</b>	<b>20 402 \$</b>

#### Obligation au titre des prestations définies

Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	21 074 \$	17 291 \$
Coût des services pour l'employeur (courants et passés)	647	484
Coût financier	858	850
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses	250	2 750
Cotisations salariales	411	391
Prestations versées et règlements	(453)	(724)
Transfert de régimes	(65)	32
<b>Juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice</b>	<b>22 722 \$</b>	<b>21 074 \$</b>

<b>Actif (passif) au titre des régimes de retraite</b>	<b>(1 663) \$</b>	<b>(672) \$</b>
--	-------------------	-----------------

# Notes afférentes aux états financiers

**Exercice terminé le 31 décembre 2015**

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 8 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

L'actif des régimes est composé des éléments suivants:

	<b>2015</b>	2014
Placements cotés sur des marchés actifs		
Capitaux propres	<b>10 035 \$</b>	9 830 \$
Obligations	<b>2 750</b>	7 902
Biens immobiliers	<b>2 474</b>	2 422
Trésorerie	<b>255</b>	167
Autres	<b>5 545</b>	81
<b>Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'année</b>	<b>21 059 \$</b>	<b>20 402 \$</b>

Le taux de rendement effectif des régimes est de **5.92 %** 13.6 %

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	<b>2015</b>	2014
Taux d'actualisation	<b>4.0 à 4.1 %</b>	4.0 à 4.1 %
Taux d'augmentation de la rémunération	<b>3.0 à 3.5 %</b>	3.0 à 3.5 %

La table de mortalité utilisée en 2015 et 2014 est CPM-2014 avec projection selon échelle CPM-B publiée par l'Institut canadien des actuaires.

*Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies*

	<b>2015</b>	2014
Hausse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	<b>(3 332) \$</b>	(3 233) \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	<b>857 \$</b>	975 \$
Baisse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	<b>4 345 \$</b>	4 255 \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	<b>(724) \$</b>	(824) \$
Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans	<b>443 \$</b>	417 \$

*Contributions prévues pour les prochains exercices*

La société estime devoir contribuer pour un montant de 507 \$ (468 \$ en 2014 ) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 19 ans (19 ans en 2014 ).

# Notes afférentes aux états financiers

## Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

9 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	2015	2014
Résultat avant impôts	(5 722) \$	(3 675) \$
Taux d'imposition de base fédéral et provincial	27 %	27 %
Impôts selon le taux de base	(1 539) \$	(989) \$
Augmentation (diminution) des impôts imputables aux éléments suivants :		
Revenus non imposables	(90)	(87)
Dépenses non déductibles	136	135
Autres	5	12
<b>Total de la charge (économie) d'impôts au résultat</b>	<b>(1 488) \$</b>	<b>(929) \$</b>

La charge d'impôts se détaille comme suit :

<b>Total de la charge (économie) d'impôts au résultat net</b>	<b>(1 488) \$</b>	<b>(929) \$</b>
Autres éléments du résultat étendu		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	(248)	264
Reclassement au résultat de l'exercice des pertes (gains) réalisé(s)es sur les actifs disponibles à la vente		(225)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	(217)	(288)
<b>Total de la charge (économie) d'impôts aux autres éléments du résultat étendu</b>	<b>(465)</b>	<b>(249)</b>
<b>Total de la charge (économie) d'impôts au résultat étendu</b>	<b>(1 953) \$</b>	<b>(1 178) \$</b>

La charge d'impôts est répartie comme suit :

Impôts exigibles		
Exercice courant	\$	(436) \$
Ajustement des exercices antérieurs		(65)
		(501)
Impôts différés		
Exercice courant	(1 953)	(741)
Ajustement des exercices antérieurs		64
	(1 953)	(677)
<b>Total de la charge (économie) d'impôts au résultat étendu</b>	<b>(1 953) \$</b>	<b>(1 178) \$</b>

# Notes afférentes aux états financiers

## Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 9 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔTS DIFFÉRÉS (SUITE)

Tous les impôts différés relativement aux différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans les états financiers. Les impôts différés sont composés des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Ces écarts proviennent :

	Exercice terminé le 31 décembre 2015				
	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôts différés					
Immobilisations corporelles	(178) \$	(3) \$	\$	\$	(181) \$
Immobilisations incorporelles	(827)	368			(459)
Provision nette pour sinistres en voie de règlement	239	1 321			1 560
Perte à reporter					
Actif (passif) des régimes de retraite	181	50	217		448
Autres					
<b>Total d'impôts différés</b>	<b>(585) \$</b>	<b>1 736 \$</b>	<b>217 \$</b>	<b>\$</b>	<b>1 368 \$</b>
<b>Total d'actif d'impôts différés</b>	<b>\$</b>				<b>1 368 \$</b>
<b>Total du passif d'impôts différés</b>	<b>585 \$</b>				<b>\$</b>

	Exercice terminé le 31 décembre 2014				
	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôts différés					
Immobilisations corporelles	(173) \$	(5) \$	\$	\$	(178) \$
Immobilisations incorporelles	(1 190)	363			(827)
Provision nette pour sinistres en voie de règlement	162	77			239
Actif (passif) des régimes de retraite	(61)	(42)	284		181
<b>Total d'impôts différés</b>	<b>(1 262) \$</b>	<b>393 \$</b>	<b>284 \$</b>	<b>\$</b>	<b>(585) \$</b>
<b>Total du passif d'impôts différés</b>	<b>1 262 \$</b>				<b>585 \$</b>

### 10 INFORMATION SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU

	2015	2014
Le résultat étendu inclut les éléments suivants :		
Rémunération et charges sociales	11 438 \$	11 474 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	365	333
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 909	1 927
Dépenses de location		
Loyer	30	42
Automobile	19	18
Équipement	23	23
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	4	34
Revenus de location	95	97

# Notes afférentes aux états financiers

**Exercice terminé le 31 décembre 2015**

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 11 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et l'équivalent de trésorerie se composent des éléments suivants :

	<b>2015</b>	2014
Trésorerie	<b>4 540 \$</b>	3 730 \$

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, des dividendes, de la taxe sur primes et des impôts sur le résultat sont les suivants :

	<b>2015</b>	2014
Dividendes perçus	<b>408 \$</b>	362 \$
Intérêts perçus	<b>805 \$</b>	845 \$
Intérêts payés (encaissés) sur financement des régimes de retraite	<b>31 \$</b>	(19) \$
Taxes sur primes payées	<b>2 031 \$</b>	1 713 \$
Impôts exigibles (encaissés) payés	<b>(554) \$</b>	(774) \$

## 12 PLACEMENTS

	<b>2015</b>		2014	
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>	Valeur comptable	Juste valeur
<b>DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE</b>				
Dépôts à terme	<b>974 \$</b>	<b>983 \$</b>	1 643 \$	1 650 \$
Billet à terme - Groupe Promutuel Fédération	<b>1 800</b>	<b>1 809</b>	1 500	1 504
Billet à terme - Promutuel Société de portefeuille inc.	<b>150</b>	<b>151</b>	25	25
Prêts	<b>235</b>	<b>235</b>	243	243
	<b>3 159</b>	<b>3 178</b>	3 411	3 422
<b>DISPONIBLES À LA VENTE</b>				
Obligations émises ou garanties par :				
Municipalité canadienne	<b>453</b>	<b>453</b>	662	662
Autres canadiennes - Cote A et plus	<b>413</b>	<b>413</b>	620	620
Fonds de placement Promutuel - unité « A »				
Fonds de titres de créances	<b>19 032</b>	<b>19 032</b>	18 539	18 539
Fonds de titres de capitaux propres	<b>12 527</b>	<b>12 527</b>	12 954	12 954
Fonds de placement Promutuel - Autres unités				
Fonds de titres de sociétés affiliées	<b>706</b>	<b>706</b>	636	636
Promutuel Réassurance - Participation au capital	<b>203</b>	<b>203</b>	203	203
Fonds de garantie Promutuel - Participation au capital	<b>225</b>	<b>225</b>	225	225
Promutuel Société portefeuille inc. - Actions ordinaires	<b>240</b>	<b>240</b>	240	240
Promutuel Société portefeuille inc. - Actions privilégiées	<b>150</b>	<b>150</b>	25	25
	<b>33 949</b>	<b>33 949</b>	34 104	34 104
	<b>37 108 \$</b>	<b>37 127 \$</b>	37 515 \$	37 526 \$

# Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 13 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

	2015			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Obligations	854 \$	12 \$	\$	866 \$
Fonds de placement Promutuel - unité « A »				
Fonds de titres de créances	19 371	286	625	19 032
Fonds de titres de capitaux propres	11 563	1 745	781	12 527
Fonds de placement Promutuel - Autres unités	697	9		706
Promutuel Réassurance	203			203
Fonds de garantie Promutuel	225			225
Promutuel Société de portefeuille inc.	450		60	390
	<b>33 363 \$</b>	<b>2 052 \$</b>	<b>1 466 \$</b>	<b>33 949 \$</b>

	2014			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Obligations	1 271 \$	11 \$	\$	1 282 \$
Fonds de placement Promutuel - unité « A »				
Fonds de titres de créances	18 833	281	575	18 539
Fonds de titres de capitaux propres	11 113	1 984	143	12 954
Fonds de placement Promutuel - Autres unités	627	9		636
Promutuel Réassurance	203			203
Fonds de garantie Promutuel	225			225
Promutuel Société de portefeuille inc.	325		60	265
	<b>32 597 \$</b>	<b>2 285 \$</b>	<b>778 \$</b>	<b>34 104 \$</b>

### Comptabilisation d'une perte de valeur

Selon les normes IFRS, à la fin de l'exercice, la société détermine s'il existe des indications objectives quant au fait que des instruments de capitaux propres disponibles à la vente aient pu subir une perte de valeur. Une indication objective pour un instrument de capitaux propres disponibles à la vente inclut, entre autres, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en dessous de son coût.

Classement des pertes de valeur des instruments de capitaux propres	2015	2014
Moins de 25 % en dessous de la valeur comptable	841 \$	203 \$
<b>Total des pertes non réalisées sur les instruments de capitaux propres</b>	<b>841 \$</b>	<b>203 \$</b>



# Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 14 PRIMES À RECEVOIR

Primes à recevoir	2015	2014
Agents et courtiers		
Moins de 90 jours	607 \$	568 \$
90 jours et plus	2	8
Membres		
Moins de 90 jours	274	371
90 jours et plus	48	30
Primes échelonnées	21 354	20 196
	<b>22 285</b>	<b>21 173</b>
Provision pour mauvaises créances	(25)	(25)
	<b>22 260 \$</b>	<b>21 148 \$</b>

La société considère que la provision pour mauvaises créances, déterminée sur la base de la tendance historique, couvre le risque de défaut de paiement des clients. La valeur comptable des primes à recevoir dont le délai de perception est supérieur à 90 jours constitue un risque de défaut de crédit.

La mauvaise créance de l'exercice est de 41 \$ (52 \$ en 2014) et est inscrite dans les frais d'opérations.

## 15 FRAIS REPORTÉS

	2015	2014
Solde au 1er janvier	2 859 \$	2 984 \$
Amortissement	(2 859)	(2 984)
Frais reportés de l'exercice	2 811	2 859
<b>SOLDE</b>	<b>2 811 \$</b>	<b>2 859 \$</b>

## 16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	2015			
	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Acquisition	Cession	Solde au 31 décembre
Terrain et bâtisse	7 208 \$	278 \$	\$	7 486 \$
Mobilier-équipement	933	27	13	947
Informatique	521	19	2	538
Automobiles	7	75		82
Automobiles loués en vertu d'un contrat de location-financement		45		45
<b>Total du coût</b>	<b>8 669 \$</b>	<b>444 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>9 098 \$</b>
Amortissement cumulé		Amortissement	Cession	
Bâtisse	986 \$	243 \$	\$	1 229 \$
Mobilier-équipement	637	63	9	691
Informatique	397	41	1	437
Automobiles	3	10		13
Automobiles loués en vertu d'un contrat de location-financement		8		8
<b>Total de l'amortissement cumulé</b>	<b>2 023 \$</b>	<b>365 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>2 378 \$</b>
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	6 222 \$			6 257 \$
Mobilier-équipement	296			256
Informatique	124			101
Automobiles	4			69
Automobiles loués en vertu d'un contrat de location-financement				37
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>6 646 \$</b>			<b>6 720 \$</b>

# Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Coût	2014			
	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Terrain et bâtisse	5 896 \$	1 312 \$		7 208 \$
Mobilier-équipement	928	69	64	933
Informatique	472	49		521
Automobiles	7			7
<b>Total du coût</b>	<b>7 303 \$</b>	<b>1 430 \$</b>	<b>64 \$</b>	<b>8 669 \$</b>
		Amortis- sement	Cession	
Amortissement cumulé				
Bâtisse	762 \$	224 \$		986 \$
Mobilier-équipement	601	66	30	637
Informatique	356	41		397
Automobiles	1	2		3
<b>Total de l'amortissement cumulé</b>	<b>1 720 \$</b>	<b>333 \$</b>	<b>30 \$</b>	<b>2 023 \$</b>
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	5 134 \$			6 222 \$
Mobilier-équipement	327			296
Informatique	116			124
Automobiles	6			4
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>5 583 \$</b>			<b>6 646 \$</b>

## 17 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Coût	2015			
	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle	9 697 \$			9 697 \$
Logiciel	724			724
<b>Total du coût</b>	<b>10 421 \$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>10 421 \$</b>
		Amortis- sement	Cession	
Amortissement cumulé				
Clientèle	5 097 \$	1 840 \$		6 937 \$
Logiciel	511	69		580
<b>Total de l'amortissement cumulé</b>	<b>5 608 \$</b>	<b>1 909 \$</b>	<b>\$</b>	<b>7 517 \$</b>
Valeur nette comptable				
Clientèle	4 600 \$			2 760 \$
Logiciel	213			144
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>4 813 \$</b>			<b>2 904 \$</b>

Coût	2014			
	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle	9 697 \$			9 697 \$
Logiciel	639	85		724
<b>Total du coût</b>	<b>10 336 \$</b>	<b>85 \$</b>	<b>\$</b>	<b>10 421 \$</b>
		Amortis- sement	Cession	
Amortissement cumulé				
Clientèle	3 256 \$	1 841 \$		5 097 \$
Logiciel	425	86		511
<b>Total de l'amortissement cumulé</b>	<b>3 681 \$</b>	<b>1 927 \$</b>	<b>\$</b>	<b>5 608 \$</b>
Valeur nette comptable				
Clientèle	6 441 \$			4 600 \$
Logiciel	214			213
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>6 655 \$</b>			<b>4 813 \$</b>

# Notes afférentes aux états financiers

## Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 18 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres en voie de règlement ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par de l'information supplémentaire concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la société. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la société, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Ces estimations sont ensuite actualisées de manière à tenir compte de la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser la provision est fondé sur le taux de rendement prévu par la société à l'égard de son portefeuille de placement en appariement avec sa provision.

Le montant actualisé de la provision pour sinistres en voie de règlement reflète les hypothèses quant aux revenus de placement futur, aux flux de trésorerie prévus et à la constitution des provisions pour détérioration des résultats. Puisque les estimations relatives aux provisions de sinistres sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure, la société inclut des provisions pour écarts défavorables dans ses hypothèses d'évaluation. L'inclusion de provisions pour écarts défavorables est conforme aux normes actuarielles canadiennes. Elles permettent de s'assurer que les montants du passif actuariel sont suffisants pour régler les prestations futures.

La provision pour sinistres en voie de règlement est composée de :

	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2015			
Provision	3 108 \$	227 \$	2 881 \$
Effet de l'actualisation au taux de 2.2 %	(272)	(67)	(205)
Provision pour écarts défavorables	1 265	223	1 042
<b>Total de la provision pour sinistres non déclarés</b>	<b>4 101</b>	<b>383</b>	<b>3 718</b>
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2015	18 251	3 813	14 438
<b>Provision au 31 décembre 2015</b>	<b>22 352 \$</b>	<b>4 196 \$</b>	<b>18 156 \$</b>

#### Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2014

Provision	2 603 \$	198 \$	2 405 \$
Effet de l'actualisation au taux de 2.5 %	(271)	(61)	(210)
Provision pour écarts défavorables	1 118	253	865
<b>Total de la provision pour sinistres non déclarés</b>	<b>3 450</b>	<b>390</b>	<b>3 060</b>
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2014	14 994	3 564	11 430
<b>Provision au 31 décembre 2014</b>	<b>18 444 \$</b>	<b>3 954 \$</b>	<b>14 490 \$</b>

L'évolution de la provision des sinistres en voie de règlement est la suivante :

	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision au 1er janvier 2015	18 444 \$	3 954 \$	14 490 \$
Sinistres et frais de règlement de l'année 2015	46 443	8 054	38 389
Variation de la provision pour les années antérieures à 2015	(1 362)	(55)	(1 307)
Effet de l'actualisation en 2015	(1)	(6)	5
<b>Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2015</b>	<b>45 080</b>	<b>7 993</b>	<b>37 087</b>
Sinistres versés au cours de l'exercice 2015	(41 172)	(7 751)	(33 421)
<b>Provision au 31 décembre 2015</b>	<b>22 352 \$</b>	<b>4 196 \$</b>	<b>18 156 \$</b>

Provision au 1er janvier 2014	15 849 \$	3 825 \$	12 024 \$
Sinistres et frais de règlement de l'année 2014	40 853	6 790	34 063
Variation de la provision pour les années antérieures à 2014	(389)	(789)	400
Effet de l'actualisation en 2014		23	(23)
<b>Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2014</b>	<b>40 464</b>	<b>6 024</b>	<b>34 440</b>
Sinistres versés au cours de l'exercice 2014	(37 869)	(5 895)	(31 974)
<b>Provision au 31 décembre 2014</b>	<b>18 444 \$</b>	<b>3 954 \$</b>	<b>14 490 \$</b>

# Notes afférentes aux états financiers

## Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 18 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

La méthode de détermination de la provision pour les sinistres en voie de règlement est la même que celle utilisée lors de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2015, les changements d'hypothèses n'ont eu aucune incidence significative sur la provision pour les sinistres en voie de règlement.

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions de sinistres en voie de règlement par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur le règlement de la provision initiale, net de l'attribution d'une portion des revenus générés par les placements en appariement avec la provision.

	<b>Évolution de la provision brute - par année de survenance</b>									
	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Provision initiale brute	10 523	8 985	7 892	3 647	4 341	3 097	4 305	2 786	3 211	1 950
Évolution de la provision :										
Après 1 an	9 624	9 216	7 518	3 167	5 480	2 773	3 914	2 439	2 303	2 282
Après 2 ans		8 896	7 495	3 219	5 309	2 756	3 757	2 393	2 114	2 098
Après 3 ans			7 177	3 434	5 270	2 845	3 999	2 324	1 981	2 202
Après 4 ans				3 299	3 966	3 000	3 576	2 285	1 988	2 166
Après 5 ans					3 962	3 133	3 645	2 299	1 965	2 283
Après 6 ans						3 104	3 619	2 325	1 731	2 276
Après 7 ans							3 623	2 360	1 778	2 271
Après 8 ans								2 360	1 747	2 275
Après 9 ans									1 682	2 272
Après 10 ans										2 270
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	9%	1%	9%	10%	9%	0%	16%	15%	48%	-16%

Les provisions brutes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 10 %.

	<b>Évolution de la provision nette - par année de survenance</b>									
	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Provision initiale nette	8 181	7 781	6 623	2 843	3 034	2 438	3 149	2 047	2 388	1 536
Évolution de la provision :										
Après 1 an	7 381	7 452	6 299	2 362	2 930	2 226	2 947	1 706	1 711	1 648
Après 2 ans		7 344	6 341	2 403	2 814	2 255	2 810	1 635	1 562	1 429
Après 3 ans			6 000	2 612	2 891	2 296	2 932	1 585	1 508	1 529
Après 4 ans				2 480	3 047	2 363	2 807	1 550	1 516	1 483
Après 5 ans					3 055	2 455	2 817	1 561	1 494	1 467
Après 6 ans						2 415	2 787	1 585	1 463	1 460
Après 7 ans							2 793	1 617	1 465	1 457
Après 8 ans								1 616	1 375	1 457
Après 9 ans									1 383	1 455
Après 10 ans										1 454
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	10%	6%	9%	13%	-1%	1%	11%	21%	42%	5%

Les provisions nettes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 12 %.

# Notes afférentes aux états financiers

## Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 18 PROVISION POUR LES SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

#### Sensibilité au développement des provisions

L'estimation de la provision pour les sinistres en voie de règlement se fonde sur diverses hypothèses. Le taux d'actualisation et la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement sont deux variables importantes de l'évaluation.

La société estime qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 101 \$ (90 \$ en 2014). L'augmentation de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat avant impôt de 98 \$ (87 \$ en 2014).

La société estime qu'une augmentation de 5 % de la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 694 \$ (634 \$ en 2014). Une diminution de 5 % de la matérialisation des sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat de 712 \$ (648 \$ en 2014).

L'échéancier prévu du règlement de la provision pour les sinistres en voie de règlement s'établit ainsi :

	31 décembre 2015					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Provision au passif						
Biens	8 308 \$	820 \$	56 \$	\$	\$	9 184 \$
Responsabilité	2 141	1 895	747	77		4 860
Automobiles	7 475	823	10			8 308
<b>Total</b>	<b>17 924 \$</b>	<b>3 538 \$</b>	<b>813 \$</b>	<b>77 \$</b>	<b>\$</b>	<b>22 352 \$</b>

#### Part du réassureur dans la provision à l'actif

Biens	2 474 \$	381 \$	23 \$	\$	\$	2 878 \$
Responsabilité	135	137	50	4		326
Automobiles	777	215				992
<b>Total</b>	<b>3 386 \$</b>	<b>733 \$</b>	<b>73 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>\$</b>	<b>4 196 \$</b>

	31 décembre 2014					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Provision au passif						
Biens	8 665 \$	827 \$	17 \$	\$	\$	9 509 \$
Responsabilité	2 552	2 062	658	107		5 379
Automobiles	3 075	481				3 556
<b>Total</b>	<b>14 292 \$</b>	<b>3 370 \$</b>	<b>675 \$</b>	<b>107 \$</b>	<b>\$</b>	<b>18 444 \$</b>

#### Part du réassureur dans la provision à l'actif

Biens	2 572 \$	254 \$	6 \$	\$	\$	2 832 \$
Responsabilité	273	167	53	9		502
Automobiles	451	169				620
<b>Total</b>	<b>3 296 \$</b>	<b>590 \$</b>	<b>59 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>\$</b>	<b>3 954 \$</b>

### 19 PRIMES NON GAGNÉES

Le rapprochement de la provision pour les primes non gagnées est la suivante :

	Primes non gagnées		
	brutes	Part du Réassureur	nettes
Solde au 1er janvier 2014	27 515 \$	4 115 \$	23 400 \$
Primes souscrites	57 673	8 979	48 694
Primes gagnées au cours de l'exercice	(56 032)	(9 519)	(46 513)
<b>Primes non gagnées au 31 décembre 2014</b>	<b>29 156 \$</b>	<b>3 575 \$</b>	<b>25 581 \$</b>
Primes souscrites	59 338 \$	10 189 \$	49 149 \$
Primes gagnées au cours de l'exercice	(58 432)	(9 977)	(48 455)
<b>Primes non gagnées au 31 décembre 2015</b>	<b>30 062 \$</b>	<b>3 787 \$</b>	<b>26 275 \$</b>

# Notes afférentes aux états financiers

## Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 20 COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON GAGNÉES

	2015	2014
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	1 000 \$	1 162 \$
Amortissement de l'exercice	(1 000)	(1 162)
Commissions de réassurance non gagnées de l'exercice	1 062	1 000
<b>Solde</b>	<b>1 062 \$</b>	<b>1 000 \$</b>

### 21 FOURNISSEURS ET AUTRES FRAIS COURUS

	2015	2014
Membres	46 \$	43 \$
Rémunération et charges sociales	1 064	1 093
Taxes de vente	1 647	1 128
Autres fournisseurs et frais courus	759	765
<b>Total</b>	<b>3 516 \$</b>	<b>3 029 \$</b>

### 22 EMPRUNT

	2015	2014
Contrat de location-financement d'une automobile remboursable par versements mensuels de 940 dollars, échéant en mai 2018		
Paiements minimaux futurs en vertu du contrat de location financement		
A moins d'un an	11 \$	\$
Entre un an et cinq ans	31	
<b>Total</b>	<b>42</b>	
Moins: intérêts	3	
<b>Valeur actuelle des paiements minimaux</b>	<b>39</b>	

Remboursement de capital au cours des prochains exercices		
Montant courant à moins d'un an	10	\$
Montant non courant		
Entre un an et cinq ans	29	\$
Au 31 décembre 2015, la juste valeur * de l'emprunt est de	39	\$

\* La juste valeur de l'emprunt est de niveau 2. Se référer à la note 32 pour le détail de l'évaluation à la juste valeur.

### 23 PARTS SOCIALES

La société est autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 5 dollars chacune. Au 31 décembre 2015, la société a 11 655 parts sociales émises (19 206 en 2014).

### 24 PARTS PRIVILÉGIÉES

#### Autorisées

Nombre illimité de parts privilégiées de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables, au gré de l'émetteur excepté pour le Fonds de garantie Promutuel qui a un droit de rachat conformément à la Loi sur les assurances, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum des obligations du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune :

Catégorie « A », prioritaires aux parts sociales.

La société n'a aucune part privilégiée d'émission.

# Notes afférentes aux états financiers

**Exercice terminé le 31 décembre 2015**

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 25 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	<b>2015</b>	2014
Placements disponibles à la vente		
Gains non réalisés	<b>2 052 \$</b>	2 285 \$
Pertes non réalisées	<b>(1 466)</b>	(778)
	<b>586</b>	1 507
Impôts afférents	<b>(159)</b>	(406)
	<b>427</b>	1 101
Gains (pertes) actuariels sur les régimes de retraite	<b>(2 762)</b>	(1 956)
Impôts afférents	<b>744</b>	527
	<b>(2 018)</b>	(1 429)
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>	<b>(1 591) \$</b>	<b>(328) \$</b>

## 26 GESTION DU CAPITAL

La société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la société est exposée. Le conseil d'administration de la société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La société est tenue, par la Loi sur les assurances du Québec, de respecter des exigences en matière de capital. L'autorité des marchés financiers exige que la société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la société s'est dotée, supporté par un rapport produit par l'actuaire désigné portant sur l'examen dynamique de suffisance de capital, est de maintenir un test de capital minimum (TCM) supérieur à 185 % (185 % en 2014).

Au 31 décembre 2015, le TCM de la société répond aux exigences réglementaires et est composé des montants suivants :

	<b>2015</b>	2014
Capital disponible	<b>21 601 \$</b>	25 969 \$
Capital requis	<b>8 310</b>	6 909
Excédent du capital disponible sur le capital requis	<b>13 291</b>	19 060
Capital excédentaire au niveau cible de la société	<b>6 228 \$</b>	13 187 \$
<b>Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM)</b>	<b>260 %</b>	<b>376 %</b>

## 27 ENGAGEMENTS

La société loue des locaux dont les baux viennent à échéance le 30 juin 2016. Le contrat est renouvelable à échéance.

	<b>2015</b>	2014
Dépenses de loyer		
Moins d'un an	<b>11 \$</b>	35 \$
Un à cinq ans		11
<b>Total</b>	<b>11 \$</b>	<b>46 \$</b>

Elle loue également des équipements dont les baux viennent à échéance en avril 2018. Il n'y a pas d'option de renouvellement prévu à l'échéance dans ces contrats.

# Notes afférentes aux états financiers

## Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 27 ENGAGEMENTS (SUITE)

Les paiements minimaux futurs à effectuer en vertu de ces contrats de location simple non résiliable sont les suivants:

	2015	2014
Dépenses de location d'auto et d'équipement		
Moins d'un an	23 \$	33 \$
Un à cinq ans	30	51
<b>Total</b>	<b>53 \$</b>	<b>84 \$</b>

La société est le bailleur pour des locaux dont les baux viennent à échéance entre le 31 mai et le 30 novembre 2018. La majorité des contrats sont renouvelables à leur échéance.

	2015	2014
Revenus de loyer		
Moins d'un an	77 \$	56 \$
Un à cinq ans	130	124
<b>Total</b>	<b>207 \$</b>	<b>180 \$</b>

En 2015, la société et les autres sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel se sont engagées à souscrire un montant supplémentaires de 6 000 \$ réparti également en actions privilégiées et en titres de créances de Promutuel Société de portefeuille inc. La souscription de la société sera en fonction de son test de capital minimum lors de la demande de souscription de capital. Au 31 décembre 2015, la part de la souscription de la société en actions privilégiées et en titres de créances de Promutuel Société de portefeuille inc. est évaluée à 350 \$.

Le Fonds de placement Promutuel a effectué un appel de capital pour le Fonds de développement. Au 31 décembre 2015, il reste un versement de 50 \$ en 2016.

En avril 2014, Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a adopté une cotisation spéciale annuelle pour le financement de projets de 3 % des primes souscrites au 31 décembre de l'exercice précédent. Il y a 25 % du montant de la cotisation qui est réparti également en nombre de sociétés au 1er janvier et le solde de 75 % est en proportion des primes souscrites des sociétés. La société doit aussi verser une cotisation générale annuelle établie en fonction de ses primes souscrites de l'exercice précédent. Pour 2016, les cotisations régulières et spéciales sont estimées à 2178 \$.

Au 30 novembre 2015, Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a un déficit accumulé de 9 millions de dollars (déficit de 12 millions de dollars au 30 novembre 2014). Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a le pouvoir, selon la Loi sur les assurances du Québec, de procéder à des cotisations générales ou spéciales des sociétés mutuelles membres pour rembourser ce déficit. Les primes souscrites de la société représentent 8 % des primes souscrites de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

### 28 RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

Au 31 décembre 2015	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Avantages à court terme	90 \$	697 \$	787 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		89	89
<b>Total de la rémunération au 31 décembre 2015</b>	<b>90 \$</b>	<b>786 \$</b>	<b>876 \$</b>

Au 31 décembre 2014	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Avantages à court terme	103 \$	795 \$	898 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		152	152
<b>Total de la rémunération au 31 décembre 2014</b>	<b>103 \$</b>	<b>947 \$</b>	<b>1 050 \$</b>



# Notes afférentes aux états financiers

**Exercice terminé le 31 décembre 2015**

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 29 INCIDENCE DES PROGRAMMES DE RÉASSURANCE SUR LE RÉSULTAT PROGRAMME DE CESSION DE RÉASSURANCE

Dans le cours normal des affaires, la société réassure certains risques auprès de son réassureur en vue de limiter sa responsabilité en cas de sinistres ou d'une série de sinistres résultant d'un même événement. L'incidence de la cession de la réassurance sur le résultat étendu de la société est la suivante :

	2015	2014
Cession de prime au réassureur	<b>(9 977) \$</b>	(9 519) \$
Recouvrement de sinistre du réassureur	<b>7 993</b>	6 024
Commissions de réassurance	<b>1 821</b>	1 803
<b>Augmentation (diminution) du résultat avant impôts</b>	<b>(163) \$</b>	(1 692) \$

## 30 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

### Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick. La majorité des polices de la société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

### Principaux clients

Les produits de la société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

Les primes souscrites par secteur d'activité sont les suivantes :

	2015	2014
Primes directes souscrites		
Automobiles	<b>25 483 \$</b>	25 244 \$
Biens et responsabilité	<b>33 855</b>	32 439
<b>Total des primes directes souscrites</b>	<b>59 338</b>	57 683
Réassurance acceptée		(10)
<b>Total des primes souscrites</b>	<b>59 338 \$</b>	57 673 \$

Les primes nettes gagnées par secteur d'activité sont les suivantes :

	2015	2014
Primes directes nettes gagnées		
Automobiles	<b>23 131 \$</b>	22 699 \$
Biens et responsabilité	<b>25 324</b>	23 814
<b>Total des primes directes nettes gagnées</b>	<b>48 455</b>	46 513
<b>Total des primes nettes gagnées</b>	<b>48 455 \$</b>	46 513 \$

## 31 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR

Taux bruts	2015			2014		
	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts
Primes directes						
Automobiles	<b>79 %</b>	-	-	69 %	-	-
Biens et responsabilité	<b>76 %</b>	-	-	75 %	-	-
<b>Total</b>	<b>77 %</b>	<b>31 %</b>	<b>108 %</b>	<b>72 %</b>	<b>32 %</b>	<b>104 %</b>

Taux nets	2015			2014		
	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets
Primes directes						
Automobiles	<b>77 %</b>	-	-	70 %	-	-
Biens et responsabilité	<b>76 %</b>	-	-	78 %	-	-
<b>Total</b>	<b>77 %</b>	<b>33 %</b>	<b>110 %</b>	<b>74 %</b>	<b>34 %</b>	<b>108 %</b>

# Notes afférentes aux états financiers

## Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 31 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR (SUITE)

Au 31 décembre 2015, la société évalue qu'une modification du taux de sinistres nets ou du taux des frais nets aurait l'effet suivant sur le résultat net :

	Exercice terminé le 31 décembre 2015		
	Diminution du résultat		
	avant impôts	impôts	net
Augmentation de 5 % du taux des sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	1 157 \$	311 \$	846 \$
Biens et responsabilité	1 266	341	925
<b>Total</b>	<b>2 423 \$</b>	<b>652 \$</b>	<b>1 771 \$</b>
<b>Augmentation de 1 % du taux de frais nets total</b>	<b>485 \$</b>	<b>130 \$</b>	<b>355 \$</b>
	Exercice terminé le 31 décembre 2014		
	Diminution du résultat		
	avant impôts	impôts	net
Augmentation de 5 % du taux de sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	1 135 \$	305 \$	830 \$
Biens et responsabilité	1 191	321	870
<b>Total</b>	<b>2 326 \$</b>	<b>626 \$</b>	<b>1 700 \$</b>
<b>Augmentation de 1 % du taux de frais nets total</b>	<b>465 \$</b>	<b>125 \$</b>	<b>340 \$</b>

Une diminution du même pourcentage aurait l'effet inverse sur le résultat net de la société.

### 32 GESTION DES RISQUES

La politique de placement de la société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques reliés aux régimes de retraite de la société.

#### A) Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un actif financier est investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Ces actifs financiers sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Certains actifs financiers, comme les actions, ne portent pas intérêt. De ce fait, la société est peu exposée à ces instruments financiers au risque découlant des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur de la provision des sinistres en voie de règlement. Cette évaluation est effectuée selon le taux de rendement prévu des actifs détenus en appariement.

Au 31 décembre 2015, la société estime qu'une fluctuation de plus ou moins 1 % serait considérée comme probable selon l'évolution récente des conditions des marchés financiers. Elle estime qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait l'effet suivant sur le résultat étendu de la société :

	2015	2014
Augmentation de 1 % du taux d'intérêt		
Résultat net	(239) \$	(183) \$
Autres éléments du résultat étendu	822	820
Avoir des membres	583 \$	637 \$
Diminution de 1 % du taux d'intérêt		
Résultat net	239 \$	183 \$
Autres éléments du résultat étendu	(822)	(820)
Avoir des membres	(583) \$	(637) \$

# Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 32 GESTION DES RISQUES (SUITE)

L'échéancier et les taux d'intérêt des placements, sauf ceux n'ayant pas d'échéance spécifique, s'établissent ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2015					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Placements						
Dépôts à terme	568 \$	406 \$	\$	\$	\$	974 \$
Obligations		866				866
Billet à terme - Fédération	532	1 268				1 800
Billet à terme - Promutuel Société de portefeuille Inc.					150	150
Prêts	235					235
	<b>1 335 \$</b>	<b>2 540 \$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>150 \$</b>	<b>4 025 \$</b>
Total (en pourcentage)	33 %	63 %	- %	- %	4 %	100 %
Taux d'intérêt effectif	2.88 %	3.04 %	%	%	6.14 %	3.11 %

	Échéancier au 31 décembre 2014					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Placements						
Dépôts à terme	676 \$	766 \$	201 \$	\$	\$	1 643 \$
Obligations	404	878				1 282
Billet à terme -Fédération	350	1 150				1 500
Billet à terme - Promutuel Société de portefeuille Inc.					25	25
Prêts	243					243
	<b>1 673 \$</b>	<b>2 794 \$</b>	<b>201 \$</b>	<b>\$</b>	<b>25 \$</b>	<b>4 693 \$</b>
Total (en pourcentage)	36 %	59 %	4 %	- %	1 %	100 %
Taux d'intérêt effectif	2.54 %	2.75 %	1.75 %	%	6.96 %	2.65 %

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

### B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la société sont effectuées en totalité en devises canadiennes à l'exception de 3 698 \$ (2 898 \$ en 2014) d'actifs investis en devises étrangères. Au 31 décembre 2015, la société estime qu'une augmentation de 10 % du taux de change des devises étrangères par rapport au dollar canadien engendrerait une diminution de 270 \$ (198 \$ en 2014) du résultat étendu et des capitaux propres. Une diminution de 10 % du taux de change représente une somme équivalente à l'effet inverse.

La société est d'avis qu'un taux de 10 %, basé sur la volatilité moyenne par rapport aux devises étrangères de la dernière année, représente une variation éventuelle raisonnable du risque de taux de change.

# Notes afférentes aux états financiers

## Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 32 GESTION DES RISQUES (SUITE)

#### C) Autre risque de marché

Un autre risque de marché est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de taux de change. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2015, la société estime qu'une hausse de 10 % des marchés boursiers augmenterait le résultat étendu et l'avoir des membres de 916 \$ (947 \$ en 2014). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

Un changement de 10 % est considéré comme probable selon l'évolution récente des conditions des marchés boursiers.

#### D) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la société conserve des liquidités et une partie de ses placements sous forme de titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers, des provisions liées aux contrats d'assurance et des taxes de vente de la société s'établit ainsi :

#### Échéancier au 31 décembre 2015

	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	17 924 \$	3 538 \$	813 \$	77 \$	\$	22 352 \$
Primes non gagnées	30 062					30 062
Commissions de réassurance non gagnées	1 062					1 062
Créditeurs	3 658					3 658
Emprunt	10	29				39
Parts sociales	58					58
<b>TOTAL</b>	<b>52 774 \$</b>	<b>3 567 \$</b>	<b>813 \$</b>	<b>77 \$</b>	<b>\$</b>	<b>57 231 \$</b>

#### Échéancier au 31 décembre 2014

	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	14 292 \$	3 370 \$	675 \$	107 \$	\$	18 444 \$
Primes non gagnées	29 156					29 156
Commissions de réassurance non gagnées	1 000					1 000
Créditeurs	3 168					3 168
Parts sociales	96					96
<b>TOTAL</b>	<b>47 712 \$</b>	<b>3 370 \$</b>	<b>675 \$</b>	<b>107 \$</b>	<b>\$</b>	<b>51 864 \$</b>

# Notes afférentes aux états financiers

## Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 32 GESTION DES RISQUES (SUITE)

#### E) Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit correspond au risque que des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la société. Les politiques de placement et de financement de primes de la société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers déduction faite de toute provision pour pertes. Conséquemment, la valeur comptable inscrite au bilan pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la société.

Au 31 décembre 2015, aucun actif financiers ne représente 10 % et plus du total des placements de la société.

#### F) Risque de tarification

Le risque lié à la tarification est le risque selon lequel un prix établi est insuffisant pour assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts reliés aux sinistres.

La société gère ce risque au moyen d'analyses régulières de sa tarification comparée à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

#### G) Risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque résultant de la sélection des risques et de la gestion des clauses des contrats d'assurance. La société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la société sont atteintes, la société cède le risque excédentaire à son réassureur.

#### H) Risque de réassurance

La société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la société est sujette à une rétention nette de 881 \$ (892 \$ en 2014) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 210 000 \$ (190 000 \$ en 2014) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

#### I) Risque d'évaluation de la juste valeur

La société utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer par catégorie les données utilisées dans les techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie comporte 3 niveaux :

Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs

Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché

Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché

	2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 540 \$	\$	\$	4 540 \$
Placements disponibles à la vente		32 425	1 524	33 949
	4 540 \$	32 425 \$	1 524 \$	38 489 \$

# Notes afférentes aux états financiers

## Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 32 GESTION DES RISQUES (SUITE)

#### I) Risque d'évaluation de la juste valeur (suite)

	2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 730 \$	\$	\$	3 730 \$
Placements disponibles à la vente		32 775	1 329	34 104
	3 730 \$	32 775 \$	1 329 \$	37 834 \$

Actifs évalués à la juste valeur selon le niveau 3 :

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	1 329 \$	1 293 \$
Total des gains (pertes) comptabilisé(e)s :		
Résultat net	20	10
Autres éléments du résultat étendu		(49)
Acquisitions	175	75
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1 524 \$</b>	<b>1 329 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.

#### J) Évaluation à la juste valeur

##### Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les dépôts à terme, les prêts et billets sont évalués avec des techniques basées selon l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché pour des instruments comportant des conditions similaires.
- Les obligations et le Fonds de placement Promutuel sont évalués avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché.
- La juste valeur de la participation dans le capital de Promutuel Réassurance et de Fonds de garantie Promutuel est établie à partir de la valeur de rachat de cette participation puisqu'elles sont rachetables à un prix déterminable au moment de leur émission et ne peuvent être modifiées par les résultats financiers subséquents.
- La société effectue annuellement l'évaluation de la juste valeur des actions de Promutuel Société de portefeuille inc. Elle est établie à partir d'un modèle d'évaluation interne utilisant des données observables sur le marché.
- La juste valeur de la trésorerie, les primes à recevoir et autres débiteurs et les créditeurs est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché.
- Les emprunts sont évalués avec des techniques basées selon l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché pour des instruments comportant des conditions similaires.

### 33 OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La société est membre de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance, de Promutuel Société de portefeuille inc. et de Fonds de garantie Promutuel. De plus, par le biais du Fonds de placement Promutuel, elle détient une participation dans le Fonds de développement Promutuel et dans des fonds communs de placement de titres de créances et de capitaux propres.

Les frais d'opérations, les indemnités et frais inhérents et les revenus de placement à l'état des résultats incluent une somme de 3 817 \$ (3 661 \$ en 2014) engagée auprès des institutions du Groupe. Ces frais comprennent principalement les services informatiques et la contribution à la Fédération. Les opérations de réassurance sont conclues avec Promutuel Réassurance.

# Glossaire de termes financiers

Certains termes figurant dans ce rapport financier sont employés dans le sens défini ci-dessous, lequel est propre au secteur canadien de l'assurance ou à Groupe Promutuel.

**CÉDER** Terme de réassurance servant à décrire l'achat par un assureur initial d'une assurance auprès du réassureur qui prend le risque à sa charge, afin de couvrir la totalité ou une partie d'un risque assuré par l'assureur initial.

**CESSION AU RÉASSUREUR** Pour chaque prime souscrite, un montant est versé au réassureur, selon le traité de réassurance en vigueur.

## COÛT DES SINISTRES

i) **Indemnités et frais inhérents (bruts)** Total des montants des sinistres engagés en vertu d'une police d'assurance, par suite d'un sinistre lié à un événement assuré, y compris les frais de règlements, tels que les frais d'experts, les frais internes et les frais juridiques.

ii) **Recouvrement du réassureur** En conformité avec le traité de réassurance en vigueur, total des sommes recouvrées auprès du réassureur en ce qui concerne le règlement des sinistres.

**ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR** Évaluation qui a pour objectif de déterminer approximativement les montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

**FRAIS D'OPÉRATION** Incluent les frais d'exploitation (les frais d'administration principalement) et les frais d'acquisition (les frais de vente).

**PARTS PRIVILÉGIÉES** Éléments des capitaux propres de la société, émis en conformité avec le règlement autorisant l'émission de parts privilégiées de la société.

**PRIMES BRUTES GAGNÉES** En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, sans tenir compte de la réassurance.

**PRIMES NETTES GAGNÉES** En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

**PRIMES NON GAGNÉES** En assurance de dommages, les primes non gagnées représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restante à la clôture de l'exercice. Il s'agit d'un passif pour la société car, advenant le cas d'annulation de la police, la prime non gagnée est payable à l'assuré.

**PRIMES SOUSCRITES** En assurance de dommages, primes stipulées dans les contrats d'assurance conclus au cours de l'exercice, incluant les opérations effectuées avec des regroupements d'assureur plus la réassurance acceptée.

**RÉASSUREUR** Assureur reprenant la totalité ou une partie d'un risque pris en charge à l'origine par l'assureur.

**RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES** Résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens d'ouverture et de clôture.

**RÉSULTAT D'ASSURANCE** Résultat de l'exercice en cours des activités d'assurance. Aussi appelé «résultat technique». Il s'agit des primes (-) les frais reliés aux sinistres engagés (-) les frais (opérations, taxes sur primes et revenus de commissions de réassurance).

## REVENUS DE COMMISSIONS DE RÉASSURANCE

Sommes reçues du réassureur en vertu du traité de réassurance en vigueur à titre de rétribution sur les primes cédées par la société mutuelle.

**SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT** Montant comptabilisé à titre de passif afin de couvrir le coût estimatif ultime du règlement des sinistres, incluant les sinistres subis mais non déclarés découlant d'événements survenus avant la fin de l'exercice, déduction faite des montants versés relativement à ces sinistres.

**TAXE SUR PRIMES** D'ordre provincial, cette taxe obligatoire est calculée sur les primes souscrites de l'exercice.

**TEST DU CAPITAL MINIMUM (TCM)** Normes minimales de capital à respecter à l'égard des sociétés d'assurance de dommages, établies selon les directives de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

**TRAITÉ DE RÉASSURANCE** Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour la totalité ou une partie du risque qu'il assure. Malgré une telle entente, l'assureur demeure tout de même totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de contrats.

# Notes



A series of 20 horizontal lines for writing notes, spaced evenly down the page.





